

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Création de la «Fondation partenariale université de Strasbourg»

NOR : ESRS0800341A

RLR : 410-5

arrêté du 28-10-2008

ESR - DGES C2-4

Par arrêté en date du 28 octobre 2008, la rectrice de l'académie de Strasbourg a accordé l'autorisation administrative de création de la fondation partenariale dénommée «Fondation partenariale université de Strasbourg». Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Strasbourg.